

PROFIL EXPRESS



SPPMM
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

Le 17 octobre 2017

État de la situation concernant la négociation du renouvellement de notre convention collective

Le présent communiqué fait le point sur la négociation du renouvellement de notre convention collective avec l'employeur qui est échue depuis janvier 2014.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Unité d'accréditation Montréal du 12 mai 2015, les membres ont mandaté le comité de négociation du SPPMM pour négocier la convention collective selon des paramètres présentés et votés à cette assemblée.

Le 21 mars 2017, un deuxième dépôt patronal a été reçu, en conformité à la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal. Ce dépôt patronal a été considéré non recevable, ne correspondant pas au mandat défini par les membres et constituant, dans les faits, un recul majeur de nos conditions de travail.

De fait, les propositions de l'employeur constituent une diminution des conditions variant selon les groupes d'emploi de 10,494% à 17,069% sur cinq ans, et ce, en tenant compte des augmentations économiques salariales. À cela s'ajoute le fait que certaines propositions vont à l'encontre de l'enjeu important de la conciliation travail-vie personnelle pour les professionnels(les), notamment la modification de l'horaire 1820, l'augmentation des heures travaillées de 35 à 37,5 heures assortie d'une réduction du taux horaire, le paiement à 80% des journées de maladie utilisées et la modification du traitement du solde de crédit de maladie.

Nous n'avons aucun intérêt à signer une nouvelle convention collective avec les conditions actuellement proposées par l'employeur. D'autant plus que les conventions déjà signées, telles que celles des policiers et des cols blancs, nous confirment que le modèle unique ne peut être invoqué et que nous sommes justifiés d'exiger une convention qui reflète des conditions « professionnelles » de travail. Nous sommes présents dans les projets d'envergure, tel que les projets du 375^{ième} de même qu'au sein de tous les processus villes relatifs à l'accomplissement

des activités municipales. Notre expertise et notre disponibilité doivent être reconnues à leur juste valeur.

La médiation avec l'employeur a pris fin le 15 juillet 2017. Aucun autre mécanisme supplémentaire d'arbitrage ou d'imposition forcée de la convention collective n'est prévu dans la Loi. Les deux parties doivent donc poursuivre ensemble la négociation afin d'arriver à une entente. Par ailleurs, aucune convention ne peut être signée sans l'approbation de l'Assemblée générale du SPPMM.

Cet automne, l'employeur a démontré une ouverture à reprendre les négociations dans un climat de confiance mutuelle et de recherche de solutions aux irritants accumulés depuis plusieurs mois. À cet effet, un calendrier pour la reprise des négociations sera établi sous peu entre les parties. Pour faciliter les échanges, il est prévu d'amorcer ce retour à la table en abordant des aspects normatifs sans impact monétaire. Notre porte-parole, Me Chantal Poirier, continuera de soutenir la démarche du comité de négociation.

Nous vous sollicitons à nouveau pour faire respecter les clauses de notre convention collective, notamment en ce qui a trait aux tâches des professionnels(les), aux horaires de travail et aux congés.

Plusieurs employés rencontrent présentement différentes difficultés dans leur milieu de travail. Il est donc impératif que vous nous avisiez des cas problématiques afin que nous puissions vous aider à faire respecter vos acquis et vos droits. Si tel est le cas ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre représentant syndical.

Pour tout éclaircissement sur la démarche actuelle de négociation, nous vous invitons à communiquer avec votre Exécutif.

Votre Exécutif syndical

Anne Dorais, présidente

Pascal Gagné, vice-président administration et finances

Marie Bourque, vice-présidente – sections 1

Caroline Gamache, vice-présidente – sections 2

Alain Ruel, vice-président – sections 3